



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 MARS 2016 à 18 heures

Présents :

M. VOUDON, LESAGE, FOUCHIER, GAUVIN, RIPOCHE, BURBAUD, LAIDET Alain, PINAUD, COUVIDAT, Mme BASSET, M. GODICHAUD, JEAN, Mme ROY M. Annick, Mme RODET, M. MESNARD, DEVIGE, VIGNAUD, TRAINAUD, LAIDET Michel, Mme ROY Françoise, M. BONNEAU, Mme ROBERT-MORISSET, M. LABROUSSE, ROY Francis, COBERAC, BOURINET, Mme GAILLARD, M. BERTRAND, PANNETIER, TURQAT, CHAUVET.

Excusés :

M. DESSIREIX, Mme VANDESTICK

MARCHE DE TRAVAUX DE CANALISATIONS DE CHAUFFAGE DE LA PISCINE DE ROUILLAC

L'entreprise DL THERMIQUE a été retenue pour un montant de 82 269.52 € HT.

AIDES DU DEPARTEMENT : période 2016 / 2018

Le Président est autorisé à signer le contrat avec le Département pour les aides qui seront accordées pour les divers projets de la Communauté de Communes du Rouillacais.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Les résultats nets de l'exercice sont les suivants :

- budget principal : + 3 650 066.85 €
- budget ordures ménagères : + 140 557.59 €
- budget habitat : + 243 543.67 €
- budget assainissement : - 8 119.67€
- budget « Lotissement la Gachère » : + 13 555.46 €

Après le retrait du président, Le conseil approuve à l'unanimité ces comptes 2015 ci-dessus.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015

Les comptes de gestion 2015 sont approuvés à l'unanimité.

SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS (programme « Habiter Mieux »)

Une somme de 6 670 € est allouée à plusieurs particuliers suite à des travaux de réhabilitation.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil décide de fixer les subventions avec les associations qui ont une convention signée avec la CdC comme suit :

ALPR : 172 457 €

LA PALENE : 100 000 €

OFFICE DU TOURISME DU ROUILLACAIS : 8 2574 €

Décision de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale

Après avoir déclaré la séance à huis clos, le Président fait part du vote de cette commission suite au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet et à l'amendement déposé par la Communauté de Communes du Rouillacais pour rester seule : 19 voix pour l'amendement et 20 voix contre.

A 21h15, le Président lève la séance.